

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220516-45\_2022-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'An Deux Mille Vingt Deux et le Seize Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mai 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Stéphanie FLEURY, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.045/2022

#### Renouvellement de la convention de mise à disposition de matériel communal à titre gracieux, auprès de la gendarmerie côtière de la brigade nautique de Saint-Cyprien

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, indique à l'assemblée, que la commune de Torreilles a investi en 2019, dans l'acquisition de deux embarcations légères et de deux porte-bateaux. Ce matériel a été mis à disposition, à titre gracieux, auprès des services de la gendarmerie côtière de la brigade nautique de Saint-Cyprien.

Monsieur Geoffrey TORRALBA rappelle que cela permet la mise en œuvre de parcours de manœuvres sur le littoral communal et contribue à entretenir des relations collaboratives efficaces avec la brigade nautique de Saint-Cyprien. Il précise que le matériel mis à disposition est conforme.

L'ancienne convention étant arrivée à échéance, monsieur Geoffrey TORRALBA propose de conventionner à nouveau, pour renouveler le prêt de matériel à la brigade nautique de Saint-Cyprien. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le projet de convention pour la mise à disposition de matériel auprès des services de la gendarmerie côtière de la brigade nautique de Saint-Cyprien ;

CONSIDERANT que la commune de Torreilles souhaite poursuivre et encourager les manœuvres et entretenir des relations collaboratives avec la brigade nautique de Saint-Cyprien ;

➤ APPROUVE la nouvelle convention qui prendra effet à la date de signature pour une durée de trois ans ;

➤ AUTORISE monsieur le maire ou son représentant, à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 18 MAI 2022

et publication du : 18 MAI 2022



Le maire,

Dr Marc MEDINA